

## Demande de permis de construire (P)

### N° CAMAC : 218821

#### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 2714

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) (ME) Municipale Etat

1. Commune (\*): Aubonne
2. Lieu-dit: Aux Clos-Dessus
3. Coordonnées (E / N) (\*): Rue à Hénovres 35  
254917/1161255  
(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. No de parcelles (\*): 45
5. No ECA: 285
6. Note recen. architectural:

#### Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (\*)**:
 

Nom, Prénom: P.H. Brad	Raison sociale:
Adresse: Chemin du couchant 3	Tél.: 078-450 34 25
NPA / Localité: 1170 Aubonne	E-mail: Brad.P@gmail.com

---

Promettant acquéreur:	Raison sociale:
Nom, Prénom:	Tél.:
Adresse:	E-mail:
NPA / Localité:	

---

Droit distinct et permanent:	Raison sociale:
Nom, Prénom:	Tél.:
Adresse:	E-mail:
NPA / Localité:	
8. **Auteur des plans (\*)** (personne physique selon art. 72 RATC)
 

Projet nécessitant: <input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
Nom, Prénom: Van Damme Jean-Claude	N° reg. mandataire: 217727
Profession: Architecte	
Raison sociale:	E-mail: vd@bluewin.ch
Adresse: Rue de la Gare 36	Tél.: 021-325 18 15
NPA / Localité: 1000 Lausanne	Fax:
9. **Nature des travaux principale (\*)** : (une seule coche possible)
 

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		
10. **Description de l'ouvrage (\*)**:  
création d'une piscine enterrée non chauffée
11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

## Demande de permis de construire (P) - 218821

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*):  Oui  Non  
 b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)   
 c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)   
 b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie   
 c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO : \_\_\_\_\_
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*):  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

## 20. Maître de l'ouvrage (\*):

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hérité  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (école, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :

Pitt Brad  
Chemin du Couchant 3  
1170 Aubonne

Adresse :

NPA / Localité :

Raison sociale :

Tél. :

E-mail :

078 450 34 25  
Brad.P@gmail.com

## 21. Direction des travaux (\*):

Nom, Prénom :

Pitt Brad  
chemin du Couchant 3  
1170 Aubonne

Adresse :

NPA / Localité :

Raison sociale :

Tél. :

E-mail :

078-4503425  
Brad.P@gmail.com

## C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

## 30. Genre de construction (\*):

 Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

## 31. Type d'ouvrage (\*):

Approvisionnement en eau / énergie

- 11 Alimentation en eau  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre

Elimination des déchets

- 22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets

Infrastructure routière, parking

- 34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert

Autre transport et communication

- 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 218821

Education, recherche, santé,  
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)  
 52 Formation supérieure ou recherche  
 53 Hôpital  
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale  
 55 Autre établissement de santé spécialisé  
 56 Installation de loisirs et de tourisme  
 57 Eglise et bâtiment à but religieux  
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments  
 59 Salles omnisports et salles de sport

Autres infrastructures

- 61 Aménagement de berges et barrages  
 62 Constructions pour la défense nationale  
 69 Autres infrastructures  
 71 Maison individuelle à un logement, isolée  
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle  
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement  
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation  
 76 Foyer sans-soins médicaux et/ou assistance sociale  
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation  
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole  
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,  
commerce, services,  
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier  
 92 Halle, dépôt, silo, citerne  
 93 Bât. administratif, bureaux  
 94 Bât. commercial, magasin  
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...  
 96 Autres hébergements de courte durée  
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- 5 m                       10 m                       25 m                       50 m  
 100 m                       250 m                       500 m                       1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)                        
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)                        
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)                                            Nom et/ou No de la zone :                      Zone d'habitation à moyenne densité C

36. Secteur de protection des eaux :                       Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire                        
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m L.CdF) (si l'accord n'a pas été  
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation  
 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.  
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREN))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :                       Réseau public                       Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :                       Existante                       Projetée

Distance [m] : 35

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères                       Existant                       Projeté  
 b) Différenciés                       Existant                       Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

## Equipements, Installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DGPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50. Si le projet dépasse au moins un des seuils suivants :

Bâtiment :  3500 m<sup>3</sup> SIA de construction  1000 m<sup>3</sup> SIA de rénovation  300 m<sup>3</sup> SIA de démolition  
 Génie civil :  30 m<sup>3</sup> de déchets foisonnés (avec les matériaux d'excavation)  
 Ou si :  Le projet produit des déchets bitumineux

Remarque : les seuils ci-dessus correspondent à l'ordre de grandeur de 200 m<sup>3</sup> de déchets (matériaux d'excavation inclus) fixé par l'art. 16 OLED pour rendre exigible le concept d'élimination des déchets.

Le questionnaire "Gestion des déchets de chantier" (QP71) doit être rempli en ligne, 15 jours avant le début des travaux avec les données prévisionnelles, puis encore une fois en fin de chantier avec les données effectives (synthèse après travaux).

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]	996	0	0	996
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)	996	0	0	996
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)	158	0	0	158
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C)	Existant	0	0	Existant
dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]	Existant	0	0	Existant
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				Existant
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				Existant
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]	Existant	0	0	existant
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]	1500000			
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	120000	CFC 1 à 5 [CHF]		150000

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	0			0
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	4	0	0	4
81. Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82. Places non couvertes	4	0	0	4
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	4	0	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	4	0	0	4

## Demande de permis de construire (P) - 218821

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

## Fiche bâtiment [1]

- B1 Type de travaux (\*):
- B2 N° de parcelle (\*):
- B3 N° ECA:
- B4 Rue/lieu (\*):
- B5 Dénomination du bâtiment:
- B6 Nombre d'entrées avec adresse:

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

- B7 Catégorie de bâtiment (\*):  
Classe:
- B8 Surface au sol du bâtiment [m<sup>2</sup>):
- B9 Surface brute utile des planchers [m<sup>2</sup>):
- B10 Surface brute des planchers pour le logement [m<sup>2</sup>): Pour les activités [m<sup>2</sup>):
- B11 Cube SIA [m<sup>3</sup>):
- B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux):
- B13 Nombre total de logements après travaux (\*):
- |            |            |                    |
|------------|------------|--------------------|
| Nb 1 pce : | Nb 2 pce : | Nb 3 pce :         |
| Nb 4 pce : | Nb 5 pce : | Nb 6 pce ou plus : |
- B14 Bâtiment transformé (\*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements:
- B15 Système de chauffage (\*):  
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
- Puissance du chauffage [KW]: (principal)
- B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie):  
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
- Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.  
Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450
- B17 Installation de fourniture d'eau chaude:  
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
- Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie):  
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.
- principal:
- secondaire:
- B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire):  Oui  Non

## Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de:

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/>)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention: le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
Modé de couverture, couleur :  
Type de fermeture :  Stores  Volets  
b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m<sup>2</sup>
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux (cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

- | Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques) |   | Compétence               |                          |
|---|---|--------------------------|--------------------------|
| Isolation thermique   |   | M                        | ME                       |
| 48.   | Qh (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :<br>Qhii (MJ/m <sup>2</sup> .an) : Informations complémentaires :  |                          |                          |
| 453.  | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli <input type="checkbox"/><br>b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli <input type="checkbox"/><br>Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1<br>Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72<br>Surface de référence énergétique<br>SRE : Informations complémentaires :                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 465.  | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation   | <input type="checkbox"/> | EN 6                     |
| 468.  | Serres artisanales ou agricoles chauffées   | <input type="checkbox"/> | EN 7                     |
| 474.  | Halles gonflables   | <input type="checkbox"/> | EN 8                     |
| <b>Installations techniques du bâtiment</b>                   |   |                          |                          |
| 449.  | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  | <input type="checkbox"/> | 75                       |
| 450.  | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) <input type="checkbox"/><br>b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) <input type="checkbox"/><br>c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 65A<br>65B<br>Annexe     |
| 456.  | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |                          |
| 461.  | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | EN-VD 72                 |
| 462.  | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 3                     |
| 463.  | Installation de ventilation <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | EN 4                     |
| 464.  | Installation de réfrigération / humidification <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 5                     |
| 466.  | Installation de production d'électricité par combustible <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 9                     |
| 475.  | Résidences secondaires <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 3                     |
| <b>Divers</b>   |   |                          |                          |
| 470.  | Installation de chauffage en plein air <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 10                    |
| 471.  | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |                          |
| 473.  | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m <sup>2</sup><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage <input type="checkbox"/><br>- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation <input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/> | EN 12<br>EN 13           |
| 476.  | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15                 |
| 477.  | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application <input type="checkbox"/><br>Précisez l'article :  | <input type="checkbox"/> |                          |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## I. SITUATION DE L'OUVRAGE

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m<sup>2</sup>] :  Annexe  
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*):  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels)
- Inondations (INO)  - Chutes de pierres et blocs (CPB)   
 - Laves torrentielles (LTO)  - Effondrements (EFF)   
 - Glissements de terrain permanents (GPP)  - Avalanches (AVA)   
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.
- 106 B. Dans un site pollué  
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
 (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)  53  
 b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B  
 b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet faisant l'objet d'une demande d'assentiment selon l'article 32 al.2 OPB (dépassement des valeurs limites d'immission)  Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux ( <i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i> )	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques ( <i>surface de collecte supérieure à 60 m²</i> )		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention ( <i>voir la question N° 210</i> ) <input type="checkbox"/>	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/> Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/> 52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/> 62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire ( <i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 19m LCdF</i> )	<input type="checkbox"/> Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64 <input type="checkbox"/> 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/> 43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans au service de l'emploi	<input type="checkbox"/> 51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/> 64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique ( <i>plus de 5 MWh</i> ) <input type="checkbox"/> Installation thermique ( <i>plus de 100 MWh</i> ) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	43, 64
Commerces, services		
155.	Bâtiments administratifs et/ou commerçaux	<input type="checkbox"/> 43
156.	Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale	<input type="checkbox"/> 43
157.	Grands magasins, centres commerçaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective ( <i>sans les entrepôts et les parkings</i> ) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	<input type="checkbox"/> 43
Métaux et machines		
158.	Métaux et machines <input type="checkbox"/> Aciéries (EIE) <input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE) <input type="checkbox"/> Aluminium (EIE) <input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64

Bois		Annexes
159.	Bois et traitement du bois <input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
Chimie		
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais <input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE) <input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>3</sup> ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits	<input type="checkbox"/> 43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/> 43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/> 43, 64
Alimentation		
163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/> 43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
Autres matériaux		
165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/> 43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/> 43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/> 43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/> 43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) <input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64

## N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges		
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/> Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre <input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets		
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>
204.	Installations de traitement des déchets <input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	<input type="checkbox"/> 43
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/> 51
Surveillance des ouvrages de retenue		
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel <input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/> 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/> 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/> 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/> 52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/> 43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/> 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets camés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	43, 64
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/> 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/> 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/> 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/> 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/> 43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/> 43, 64
Laboratoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/> 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
312.	Cabinets médicaux	<input type="checkbox"/> 43
Cimetières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/> 43
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> (EIE)	<input type="checkbox"/>
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	

## Demande de permis de construire (P) - 218821

356. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille  
 eau non chauffée 32  
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m<sup>2</sup> 32, EN-VD11  
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m<sup>2</sup> 32, EN-VD11, Concept énergétique  
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface 32, EN-VD11, Concept énergétique
357. Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille  
 eau non chauffée  
 eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m<sup>2</sup> EN-VD11  
 eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m<sup>2</sup> EN-VD11, Concept énergétique  
 eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface EN-VD11, Concept énergétique

## Loisirs, campings, dortoirs

358. Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes  43, 64  
 359. Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...  11, 43, 64  
 359bis Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution  11B, 43  
 360. Parcs d'attraction de plus de 75'000 m<sup>2</sup> ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)   
 361. Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles  
 Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis)  
 départ : / arrivée : /  Annexe  
 362. Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes   
 363. Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur  43  
 364. Campings, caravanings résidentiels  43  
 365. Places de jeux

## R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

## Trafic aérien / Véhicules à moteur

400. Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport  
 Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : [lien](#)  Annexe  
 401. a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs  
 (y compris les places déjà existantes)  Annexe  
 401. b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places  
 (intérieur, souterrain ou en toiture)  43  
 402. Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)  64  
 403. Places de lavage pour véhicules.  64  
 404. Garages professionnels  43, 64  
 405. Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle  64

## Incendie, explosion, pollution

406. Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) 43, 64  
 Plus de 50'000 m<sup>3</sup> charbon (EIE)  
 Plus de 5000 m<sup>3</sup> liquide ou 50'000 m<sup>3</sup> gaz (EIE)  
 Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)
408. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux  63  
 409. Travaux de surface (ex. galvanoplastie, métaux)  43, 64  
 410. Entreprises de nettoyage  43, 64  
 411. Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères  
 (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)  64

## Rayonnement

412. a) Equipements de téléphonie (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation  
 (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)  
 Installation nouvelle  Annexe  
 Modification d'installation existante   
 b) Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT)  ESTI TD7
413. Sources de radiation ionisante et installations y relatives   
 414. Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)



## BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

## SIGNATURES

## SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Aubonne le 31.10.2025

Propriétaire(s) :

Brad B

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

V Damme

## Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (\*) :

PIH

Prénom :

Brad

Raison sociale :

chemin du couchant 3

Tél. :

078-650 34 25

Adresse (\*) :

1170 Aubonne

E-mail :

N° postal (\*) :

Localité (\*) :

Lieu, date et signature (\*) : Aubonne, le 31.10.2025

Brad B

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

## EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du au

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) :

Tél. (\*) :

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

## PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le jeudi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le mardi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.

## Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DIT CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

# Demande de permis de construire (P) - 218821

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

### Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : P.H. Brad RAISON SOCIALE :  
Adresse : chemin du co-chaut 3  
Tél. : 078-450 3425 E-mail : Brad.P@gmail.com  
NPA : 1170 A-bonne LOCALITE :

### Auteur des plans (personne physique selon art 72 RATC)

Nom, Prénom : Van Damme Jean-Claude RAISON SOCIALE :  
Adresse : Rue de la Gare 36  
Tél. : E-mail : vd@bluewin.ch  
NPA : 1000 Lausanne LOCALITE : Lausanne

